



MURDOCHVILLE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné, en conformité avec les pouvoirs conférés par la Loi sur les Cités et Villes que le Conseil municipal de la Ville de Murdochville a déposé, lors de son assemblée régulière du 13 mai 2024, un avis de motion et un premier projet de règlement intitulé PROJET DE RÈGLEMENT 24-416 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 12-352 DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.

Les modifications apportées au règlement de zonage 12-352 visent à modifier celui-ci afin de régulariser plusieurs nouveaux usages et permettre une plus grande variété d'usage.

Les dispositions des articles 1, 2, 4, 5, 6, 10, 11, 12 et 16 sont susceptibles d'approbation référendaire.

Ledit projet de règlement est disponible pour consultation aux bureaux administratifs de la Ville de Murdochville situés au 635, 5^e Rue.

Ce règlement entrera en vigueur partir de l'adoption finale dudit règlement et ce, tel que le stipule la loi.

Ce faisant, **une assemblée de consultation sera tenue le mercredi 5 juin, à compter de 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville**, située au 635 5^e Rue.

Donné à Murdochville, ce 22^e jour de mai 2024

NADIA SOUCY, greffière adjointe